

NATIONS UNIES



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE  **CONSEIL DE SÉCURITÉ**

Distr.
GÉNÉRALE
A/36/202
S/14444
15 avril 1981
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
Trente-sixième session
Points 22 et 34 de la liste préliminaire
LA SITUATION AU KAMPUCHEA
QUESTION DE LA PAIX, DE LA STABILITÉ ET DE
LA COOPÉRATION EN ASIE DU SUD-EST

CONSEIL DE SÉCURITÉ
Trente-sixième année

Lettre datée du 14 avril 1981, adressée au Secrétaire
général par le Représentant permanent des Philippines
auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous prier de bien vouloir faire distribuer le communiqué de presse ci-joint publié le 10 avril 1981 à Manille par S. Exc. M. Carlos P. Romulo, président du Comité permanent de l'ANASE et ministre des affaires étrangères des Philippines, en tant que document officiel de l'Assemblée générale, au titre des points 22 et 34 de la liste préliminaire, et du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent,
(Signé) Alejandro D. YANGO

☒ A/36/50.

ANNEXE

COMMUNIQUE DE S. EXC. M. CARLOS P. ROMULO, PRESIDENT
DU COMITE PERMANENT DE L'ANASE ET MINISTRE DES AFFAIRES
ETRANGERES DES PHILIPPINES

Manille (Philippines), le 10 avril 1981

A l'issue d'entretiens au Ministère des affaires étrangères avec l'envoyé spécial de l'Organisation des Nations Unies, M. M'Hamed Essaafi, et de consultations avec ses homologues dans d'autres capitales des pays membres de l'ANASE, le Ministre des affaires étrangères, M. Carlos P. Romulo, a publié le communiqué de presse suivant.

COMMUNIQUE DE PRESSE

En ma qualité de Président du Comité permanent de l'ANASE, je tiens, au nom de cette association, à remercier sincèrement M. Kurt Waldheim, secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, d'avoir chargé M. M'Hamed Essaafi, à titre de Représentant spécial, d'une mission spéciale dans la région de l'Asie du Sud-Est. L'ANASE sait gré à M. Essaafi de s'être rendu dans toutes les capitales des pays membres de l'Association, en vue de faciliter la recherche d'une solution politique au problème du Kampuchea, qui fait obstacle à l'instauration d'une paix et d'une stabilité durables dans la région.

Comme on se souvient, les représentants de l'ANASE, lors de la réunion des pays non alignés à New Delhi en février, avaient demandé au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies de charger un représentant spécial de se rendre dans tous les pays intéressés ou parties au conflit du Kampuchea, en vue de jeter les bases de la convocation d'une conférence internationale sur le Kampuchea, conformément aux dispositions de la résolution adoptée par l'Assemblée générale à sa trente-cinquième session.

Les entretiens que les Etats membres ont eu avec M. Essaafi se sont révélés intéressants et utiles. Ces Etats ne sont pas opposés à l'idée de tenir, entre pays de la région, des consultations et des dialogues, parallèlement aux efforts déployés par le Secrétaire général de l'ONU en vue de préparer la convocation d'une conférence internationale, mais ces consultations constituent une activité distincte et séparée et ne devraient pas être considérées comme tenant lieu d'une conférence internationale.

Les pays membres de l'ANASE n'ignorent pas l'existence de propositions tendant à ce que le conflit kampuchéen soit examiné et résolu dans le cadre d'une conférence régionale. Mais ils sont convaincus qu'une telle instance ne peut être la tribune

:

/...

qui convient à la solution d'un conflit qui a des répercussions internationales. Le problème doit être traité dans le cadre d'une conférence internationale sous les auspices de l'ONU, ainsi que le stipule la résolution 35/6 de l'Assemblée générale, de façon que l'on puisse s'attaquer à la cause fondamentale du problème et réduire les tensions et les obstacles à la paix dans la région. Ils prient donc instamment les parties et les pays d'Asie du Sud-Est et d'ailleurs qui sont mêlés ou intéressés au conflit kampuchéen de participer à la conférence internationale.

L'ANASE espère et escompte que le Secrétaire général de l'ONU poursuivra ses efforts comme de convoquer, à une date rapprochée, une conférence internationale et remplira le mandat qui lui a été donné d'appliquer la résolution 35/6 qui demande le retrait total des troupes étrangères du Kampuchea, la tenue d'élections libres au Kampuchea supervisées par l'ONU et le plein exercice par le peuple kampuchéen de son droit à déterminer son avenir en dehors de toute ingérence et coercition extérieures.

Ils espèrent que la visite de M. Essaafi en Asie du Sud-Est et au Japon suscitera chez toutes les parties et tous les pays concernés par le problème kampuchéen la volonté politique de ne pas ménager leurs efforts en vue d'avancer sur la voie d'un règlement politique satisfaisant et durable du problème kampuchéen, réalisé dans le cadre d'une conférence internationale qui a l'approbation de la grande majorité des pays, de sorte que les Etats d'Asie du Sud-Est puissent consacrer leurs énergies à l'instauration d'une paix, d'une sécurité et d'une stabilité durables dans la région.

